



DEC105234MPR

Décision portant nomination de Monsieur Damien Moncoq en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE

Art. 1^{er} . Monsieur Damien Moncoq, ingénieur d'étude au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité, **du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet les risques liés à la mise en œuvre des nanomatériaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Damien Moncoq demeure affecté à la délégation Centre Poitou-Charentes à Orléans.

Art. 2 . **Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012**, Monsieur Damien Moncoq percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 . La dépense sera imputée sur le compte 64641000 . subvention de l'État (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Pour le président
et par délégation,

Xavier Inglebert

Volume 4 : Personnels

04.02. Recrutement

04.02.05. Vacataires